



## **APPEL A PROJETS 2011**

### **de la Société Nationale Française de GastroEntérologie (SNFGE)**

#### **Aide au financement d'une Cohorte Nationale sur une Maladie de l'Appareil Digestif (COMAD)**

1- Contexte de l'appel à projets

La Société Nationale Française de GastroEntérologie (SNFGE) a pour vocation de favoriser les connaissances sur les maladies de l'appareil digestif et leur diffusion aux professionnels et à la population. Dans ce contexte, elle intervient pour stimuler une recherche clinique dans le domaine des maladies de l'appareil digestif impliquant une large population d'Hépatogastroentérologues français

2- Objectifs et champs de l'appel à projets

Cet appel à projets a pour objectifs de promouvoir la mise en place d'enquêtes épidémiologiques, d'actions de dépistage, de surveillance longitudinale, de suivi thérapeutique, d'enquêtes de pratique, etc.

- de maladies fréquentes pour lesquelles se pose une question spécifique à laquelle les registres ou les cohortes locales ne peuvent pas répondre,
- ou de maladies rares pour lesquelles un recrutement national est nécessaire.

3- Modalités de participation

- Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des associations et groupes professionnels français à but non lucratif dont l'objet est l'étude des maladies de l'appareil digestif.
- Les projets susceptibles d'être retenus devront proposer une action d'envergure nationale fondée sur des méthodes rigoureuses, impliquant des hépatogastroentérologues libéraux et hospitaliers répartis sur plusieurs régions.
- Les projets peuvent avoir une durée de 36 mois ou plus.

4- Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets

Pour être éligibles, les projets doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les projets doivent répondre au champ de l'appel à projets énoncé au point 2
- Les projets doivent être précisément exposés quant à leur contexte, leur réalisation, leur financement, leurs résultats attendus et leur évaluation.
- Les dossiers doivent être complets et être soumis dans les délais, sous forme électronique.
- Un référent devra être désigné, appelé « coordinateur » du projet. Il sera responsable de la mise en place du projet, de la production des documents requis et de la communication des résultats.

La sélection sera réalisée sur les critères d'intérêt du projet, de faisabilité et de méthodologie par un comité de sélection de 6 membres désignés par le CA de la SNFGE et présidé par le secrétaire adjoint à la recherche. Chaque dossier sera examiné par un

rapporteur membre du comité de sélection qui le soumettra à deux experts et à un méthodologiste.

5- Disposition générale pour le financement

Le budget alloué de 100 000 euros n'est pas pérenne, il permet de financer de l'équipement, du fonctionnement, du recrutement de personnel spécifique au projet.

- Le financement n'a pas vocation à participer au fonctionnement structurel de l'organisme ou de l'association
- Les cofinancements sont souhaitables et doivent être précisés dans le dossier de candidature
- L'utilisation du financement fera l'objet d'un suivi régulier par la SNFGE.

6- Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

- Date de lancement de l'appel à projets : **15 septembre 2011**
- Date limite d'envoi des dossiers par voie électronique : **29 octobre 2011**
- Date de publication des résultats et d'attribution des fonds: **15-30 décembre 2011**